



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

Conseillers représentés :

7

Total votants :

50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_11-DE
Reçu le 23/06/2022
Publié le 23/06/2022

N° 20220524-11

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA MAISON DU TOURISME

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes lui confiant la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » ;

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_11-DE
Reçu le 23/06/2022
Publié le 23/06/2022

Vu la délibération n°20220201-10 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne actant de la convention de partenariat 2022-2024 avec la Maison du Tourisme.

Considérant la nécessité d'augmenter la contribution de la Communauté de communes afin de permettre à la Maison du Tourisme de développer son action.

Le Vice-Président explique la nécessité d'augmenter la contribution de la Communauté de communes à la Maison du tourisme pour développer son action. Le montant annuel estimé pour la Communauté de Communes s'élève à 33 582 euros.

Il est proposé de faire évoluer l'affectation du produit de la taxe de séjour en attribuant chaque année le surplus de ce produit à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, sur la base du montant estimé ci-dessus pour les années 2023 et 2024. Le versement sera effectué en avril de chaque année, après l'adoption du budget prévisionnel par le Conseil Communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution une subvention complémentaire d'un montant de 33 582 euros à la Maison du Tourisme pour les années 2023 et 2024 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 43

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

